

Considérées isolément, toutes ces mesures ne sont pas spectaculaires. Mais, toutes ensemble, elles constituent un net progrès, qui ne fera que consolider notre accès au marché américain et rendre plus prévisibles nos rapports commerciaux avec nos voisins du Sud. L'ALENA sera l'adjuvant d'un accord dont les avantages sont déjà indiscutables.

J'insiste sur le fait qu'aucun des changements apportés ne réduit les avantages pour le Canada, ni ne réduit les obligations des États-Unis aux termes de l'accord initial.

Lorsque, le 25 avril 1991, dans mon discours de Montréal, je décrivais pour la première fois la position du Canada à l'égard de l'ALENA, j'ai affirmé sans équivoque que les grandes questions réglées dans l'ALE ne seraient pas négociées de nouveau dans un ALENA. J'ai dit que le Pacte de l'automobile demeurerait en vigueur. J'ai dit aussi que les industries culturelles demeureraient exemptées, comme elles le sont dans l'ALE. Je puis vous assurer ici, aujourd'hui, que j'ai tenu parole. Le Pacte de l'automobile est demeuré en vigueur, les industries culturelles continueront d'être exemptées.

Ce n'est pas tout. Nos politiques actuelles de tamisage des investissements étrangers ne seront pas abandonnées. Nous n'accepterons aucun affaiblissement du mécanisme de règlement des différends ou du mécanisme d'examen des groupes spéciaux. Voilà les positions fondamentales du Canada, et nous sommes résolus à ne pas en dévier.

Je pars pour Mexico demain, dans l'espoir d'y conclure les négociations. Il est possible de parvenir à un accord, mais rien n'est garanti.

Nous croyons que l'ALENA nous ouvrira de nouveaux marchés, pas seulement au Mexique, mais dans le reste des Amériques.

Nous croyons que l'ALENA contribuera au renforcement de notre relation commerciale, si essentielle, avec les États-Unis.

Nous croyons que l'ALENA encouragera les investissements au Canada, des investissements dont l'horizon sera un marché intégré de 360 millions de consommateurs.

Nous croyons qu'avec l'ALENA, l'économie canadienne pourra devenir plus concurrentielle.

Mais je ne signerai pas n'importe quel accord. Il faudra que ce soit le bon accord: un accord qui réponde à nos objectifs; un accord conforme aux intérêts du Canada, de façon à renforcer le pays et à établir une base plus solide qui assurera notre prospérité future.